



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE DANS LA COMMUNE DE MAMETZ ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

Arras, le 12 octobre 2022

Les électeurs de la commune de Mametz sont convoqués, par arrêté préfectoral du 10 octobre 2022, le dimanche 4 décembre 2022 et en cas de second tour le dimanche 11 décembre 2022, en vue de pourvoir l'ensemble des sièges du conseil municipal (19 sièges) ainsi que d'élire le conseiller communautaire titulaire et le conseiller communautaire suppléant représentant la commune de Mametz au sein de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer.

Les déclarations de candidature seront reçues à la sous-préfecture de Saint-Omer :

- **Pour le premier tour de scrutin** : du jeudi 3 novembre 2022 au mercredi 9 novembre 2022 de 9h à 13h ainsi que le jeudi 10 novembre 2022 de 9h à 13h et de 14h à 18h ;
- **En cas de second tour** : du lundi 5 décembre 2022 au mardi 6 décembre 2022 de 9h à 13h et de 14h à 18h.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)